

Séance du samedi 18 octobre 2025

Date de la convocation: 13/10/2025

**Membres en
exercice : 14**

Présents : 8

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit octobre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,
Emilie KONNERT, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Michèle MATHIEU par Jean-Jacques DEBIEVE,
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par
Thomas HOURLIER

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Barbara LOUCHART

Absents: Richard DETHYRE

POSE D'UNE ECLUSE ROUTE DE MONTILLOT - (D 2025 067)

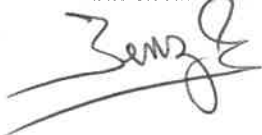
Le Maire rappelle au Conseil municipal le test de double écluse réalisé en octobre 2024 route de Montillot sur la RD 212 par le Conseil départemental à la demande de la Commune. Il propose que, au regard des résultats de l'expérimentation (impact sur la vitesse et acceptabilité par consensus chez les riverains), la Commune retienne l'option d'installer une écluse simple sur le côté impair de la voirie, entre les numéros 23 et 21, et que la réalisation soit confiée à l'entreprise Colas, dont il soumet le devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, **ACCEPTE** l'implantation d'une écluse simple sur le côté impair de la voirie RD 21, entre les numéros 23 et 21,

ACCEPTE que les travaux soient confiés à l'entreprise Colas pour un montant de 6 662 € HT (7 994,40 € TTC) intégrant toutes les phases de la conception-réalisation (levé TN et plan d'exécution pour la permission de voirie du Conseil départemental) à la pose de la signalétique verticale, **AUTORISE** le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

